PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est, par les présentes, donné :

QUE le conseil municipal sera saisi à sa séance régulière du 15 juin 2026 débutant à 19 h à la salle Dolbec, située au 400, rue de l'Aréna, Saint-Ubalde, des natures et des effets d'une demande de dérogation mineure.

Lot 5 388 732 du Cadastre du Québec (zone RV-1) – 5784, chemin du Lac-Perron

Une dérogation mineure est demandée avant l'émission d'un permis de construction visant l'orientation du bâtiment principal afin d'obtenir l'autorisation d'implanter un bâtiment principal orienté à 7 degrés par rapport au chemin au lieu d'être parallèle, tel que prescrit à la sous-section 6.1.2 du Règlement de zonage.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ou faire parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention de la directrice générale, avant la tenue de la séance précitée à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Ubalde, 427-B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0 ou par courriel à info@saintubalde.com.

Donnée à Saint-Ubalde, ce 20 mai 2026.

July Bédard

July Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, July Bédard, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'Office avoir publié le présent avis public sur le site internet de la Municipalité de Saint-Ubalde.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 20 mai 2026.

July Bédard

July Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière